

**Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon -
Construction de 70 logements locatifs à Planoise - Garantie de la Ville pour
le remboursement d'un emprunt de 11 000 000 F auprès de la Caisse de Prêts
aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement
Social) - Modification de la délibération du 30 mars 1979**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 30 mars 1979, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt global de 11 000 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM (actuellement Caisse de Garantie au Logement Social) pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer le programme de construction de 70 logements locatifs à Planoise.

Cet emprunt a été réalisé en 2 tranches.

M. le Président de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte nous a informés qu'il envisage de renégocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le prêt de 6 427 823 F pour un montant résiduel de 6 103 884,22 F et pour la durée résiduelle de 22 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable de 6,80 % avec un taux de progressivité des annuités de 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence la délibération du 30 mars 1979.

M. PONÇOT, Président de la SAIEMB ne prenant pas part au vote, l'Assemblée Communale, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, en décide ainsi à l'unanimité.